

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 6 février 2014 portant désignation des
membres du conseil d'administration et des vice-
présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement
Supérieur**

A.Gt 17-07-2015

M.B. 14-08-2015

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur ;

Vu la proposition de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur de changement de représentant en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration ;

Vu la proposition d'une organisation de représentants du personnel des établissements d'enseignement supérieur ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 4^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 février 2014 portant désignation des membres du Conseil d'administration et des vice-présidents de l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur, les mots «M. Marc WILLAME (APPEL)» sont remplacés par les mots «M. Marc MANSIS (APPEL)».

Article 2. - A l'article 3 du même arrêté, les mots «M. Didier VIVIERS» sont remplacés par les mots «M. Vincent BLONDEL».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Article 4. - Le Ministre qui a l'enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 2015.

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche
et des Médias,

Jean-Claude MARCOURT